

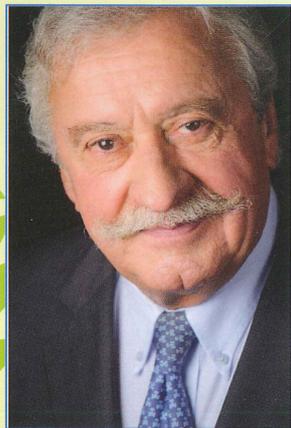
# Le Lien

Béthemont-la-Forêt • Chauvry  
L'Isle-Adam • Nerville • Parmain  
Presles • Villiers-Adam



Journal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts

## L'ÉDITORIAL



*Chers lectrices, Chers lecteurs,*

*Dans ce numéro du Lien, vous découvrirez, entre autres thèmes, le redéploiement des effectifs de Police et de Gendarmerie mis en œuvre par le Premier Ministre au 1er semestre 2013.*

*Ce redéploiement, acté officiellement par la visite du Ministre de l'Intérieur Manuel Valls le 5 septembre dernier, a bouleversé la répartition des zones de Police et de Gendarmerie dans notre intercommunalité.*

*Si la centralisation a certes provoqué le départ de la brigade de Parmain, elle présente l'avantage d'un renforcement des effectifs directement opérationnels sur le territoire, mais aussi l'arrivée d'unités nouvelles, 30 militaires du PSIG à Parmain, 15 enquêteurs de la brigade des recherches à l'Isle-Adam ainsi que 7 œuvrant au sein du Groupe de Lutte Anti-Cambriolages (GELAC) s'ajoutant aux 24 femmes et hommes de la brigade de l'Isle-Adam et aux 7 officiers et sous-officiers de commandement.*

*Au total ce sont plus de 80 militaires, avec le poste à cheval, qui stationneront sur notre territoire intercommunal.*

*Vous pourrez également parcourir l'article traitant du budget, sans grande surprise, équilibré comme il se doit et relativement sage. Il convient de noter l'effort soutenu concernant les subventions aux communes s'engageant dans la rénovation du réseau routier communal.*

*Enfin un clin d'œil vers la Fête de la Campagne de l'Intercommunalité où chaque ville aura sa représentation et où toutes et tous sont conviés pour une rencontre amicale et conviviale.*

**Roland GUICHARD**

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise

Premier vice-président de l'Intercommunalité

## CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Notre Intercommunalité présente un caractère de ruralité affirmé qu'il convient de préserver dans une période de modification de la carte intercommunale.

La ville de Presles présente les caractéristiques de cet équilibre, entre la ville et la campagne, autour duquel s'est forgé notre intérêt communautaire.

Par conséquent, il a semblé préférable de transférer le siège social de l'hôtel de ville de L'Isle-Adam à l'hôtel de ville de Presles à compter du 1er juillet 2013.



## L'INTERCOMMUNALITÉ EN ZONE GENDARMERIE

Dans le cadre du redéploiement Police/Gendarmerie, le canton de L'Isle-Adam est passé en zone gendarmerie.

L'organisation de la gendarmerie est étroitement liée à celle de l'administration territoriale française.

Chaque département compte un groupement de gendarmerie divisé en compagnie pour chaque arrondissement et en brigade pour chaque canton.

La compagnie de L'Isle-Adam, dont le siège est situé rue Bergeret, aura autorité sur les brigades de L'Isle-Adam, Persan, Beaumont-sur-Oise, Viarmes, Luzarches et Montsout mais aussi sur le poste à cheval de la Garde Républicaine, la Brigade des Recherches, à laquelle sera rattaché le Groupe Enquête et de Lutte Anti Cambriolage (GELAC), et le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de L'Isle-Adam (PSIG).

L'ex commissariat de police situé dans la Grande-rue abrite la nouvelle brigade de gendarmerie de L'Isle-Adam qui est armée de 24 gendarmes ayant comme circonscription L'Isle-Adam, Parmain, Presles et Nerville-la-forêt. L'actuelle brigade de Parmain accueillera les militaires du PSIG d'ici la fin de l'année.



Toutes les communes de l'Intercommunalité sont donc désormais en zone gendarmerie, en effet, les communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Villiers-Adam dépendent, quant à elles, de la brigade de Montsout.

## COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ISSU DES ÉLECTIONS DE MARS 2014

A l'issue des élections de mars 2014, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales s'appliquera pour les modalités de répartition des sièges dans la composition du Conseil communautaire.

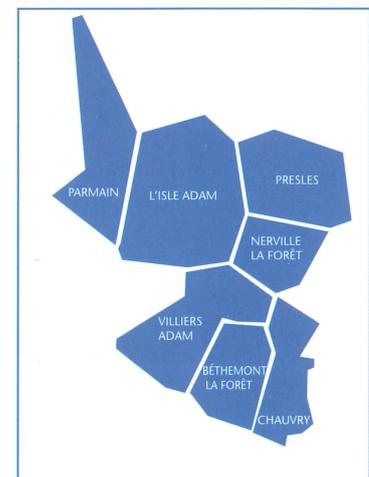
L'effectif du Conseil communautaire serait le suivant :

Béthemont-la-Forêt	1 siège	Parmain	7 sièges
Chauvry	1 siège	Presles	5 sièges
L'Isle-Adam	16 sièges	Villiers-Adam	1 siège
Nerville-la-Forêt	1 siège		
<b>Total</b>	<b>32</b>		

Toutefois, l'article L5211-6-1-I prévoit, que les communautés de communes peuvent adopter une autre répartition des délégués.

Les représentants des communes ont adopté la répartition suivante :

Béthemont-la-Forêt	2 sièges	Parmain	5 sièges
Chauvry	2 sièges	Presles	4 sièges
L'Isle-Adam	9 sièges	Villiers-Adam	2 sièges
Nerville-la-Forêt	2 sièges		
<b>Total</b>	<b>26 sièges</b>		



LE BU

**Le budget 2013 de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts a été voté lors de la séance du 21 juin du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

**Le total des recettes de fonctionnement s'élève à un peu plus de 4.000.000 €** dont la plus grande part est représentée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 2.990.000 €, reversée au syndicat Tri-Or.

Le solde de ces recettes, 437.300 €, est constitué de prélèvements fiscaux, de subventions reçues, 249.060€, et de prestations de services pour le solde

Outre la participation à Tri-Or le solde des dépenses de fonctionnement s'articule autour de dépenses liées :

- aux frais de personnel : **188.000 €**
- aux transferts vers les fonds d'aide aux communes moins favorisées : **45.000 €**
- à l'organisation de la fête des jeux en bois et au paiement des contrats divers : **90.000 €**
- au portage des repas : **72.000 €**



# PARTICIPATION À LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ENVIRONNEMENT DE ROISSY

## Généralités

Dans le cadre de la maîtrise des nuisances des aéronefs, notre Communauté est représentée à cette commission depuis 2008.

Ceci nous permet d'intervenir sur :

- La circulation aérienne au nord du département et en particulier sur le territoire de la CCVO3F,
- Le trafic de nuit pour lequel nous demandons une réduction notable,
- L'élimination des avions bruyants,
- La réduction du bruit à la source par l'emploi d'appareils récents et avec des procédures de vol pour la réduction du bruit émis.

En 2011 et 2012 ce sont plusieurs courriers qui ont été envoyés au Ministère du Développement durable afin de défendre et affirmer notre point de vue.

En ce qui concerne les trajectoires de survol, nous avons obtenu depuis 2012 l'augmentation des hauteurs de survol lors des atterrissages vers l'est, soit 40% du temps, ce qui réduit les nuisances au sol.



## Bruit singulier du A320

Dans le cadre de la réduction du bruit à la source, nous avons en 2008 pris le relais d'un sujet initialisé par l'AREC\* dès 2003 : le bruit spécifique des avions de la famille A320 lors des phases d'approche.

Ce phénomène se produit sur les communes du nord de la CCVO3F lors de nombreux survols en vent arrière pour l'atterrissage vers l'est à Roissy.

En mars 2012, la DGAC\*\* a réalisé en notre présence des mesures acoustiques in situ aux abords de Roissy.

L'examen des enregistrements a confirmé la présence d'au moins deux tonalités distinctes dont la hauteur du son est modifiée par l'effet Doppler\*\*\* dû au déplacement de l'avion.

En juin 2012, la DGAC a remis ces mesures au constructeur. Airbus, ayant conclu à un effet de résonance acoustique due aux ouvertures de forme cylindrique sous les ailes, assurant la sécurité lors de suppression dans les réservoirs de carburant, a trouvé une solution pour faire disparaître ces résonances.

A partir de 2013, les avions en production comporteront une modification qui devrait être proposée aux compagnies équipées de ce type d'appareils (plusieurs milliers en service). Reste la question du coût de la modification.

Les A320Neo qui sortiront les prochaines années seront tous modifiés.

\*AREC : Association pour le Respect de l'Environnement et du Cadre de vie

\*\* DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile

\*\*\* Effet Doppler : Modification de la fréquence des vibrations sonores perçues par un observateur lorsque celui-ci et la source sont en mouvement relatif.

## DGET

- à la lutte contre diverses incivilités (TAG et dépôts sauvages) : **67.000 €**
- aux subventions attribuées (fourrière animale, piscine, harmonie): **32.000 €**
- aux locations immobilières : **15.000 €**
- aux frais de gestion divers : **15.000 €**

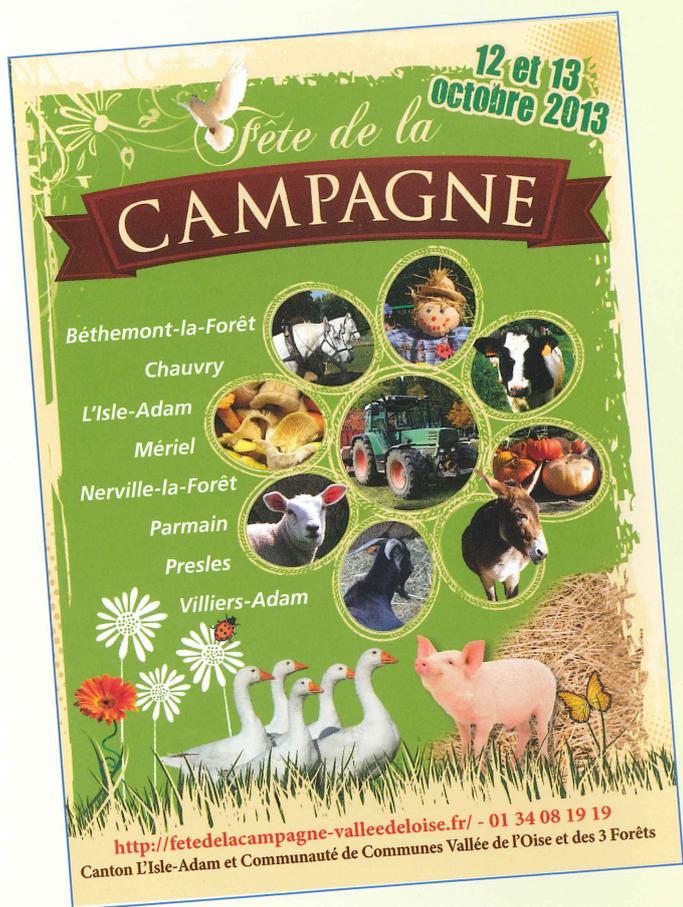
**Cette bonne maîtrise des dépenses permet de transférer 346.000 € vers l'investissement (dont 114.000 € d'amortissements)** ce qui constitue l'essentiel des recettes de cette rubrique qui s'élève, après prise en compte du reste à réaliser 2012 et des reports, un total de possibilité d'investissements, à **620.000 €**

Les dépenses d'investissements concernent pour l'essentiel le fonds commun de voirie qui aide les différentes communes de la communauté à réaliser des réfections de voirie, les communes de taille plus modeste étant davantage aidées que celles de taille plus importante.

Au total les dépenses de ce **fonds communal de voirie** sont de l'ordre de **336.000 €**.

Le solde des dépenses d'investissement concerne le programme d'installation sécuritaire de caméra et d'achats de petits matériels.





## FÊTE DES JEUX EN BOIS



## ENTRÉE DANS L'INTERCOMMUNALITÉ LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 NERVILLE-LA-FORÊT

Code postal : 95590

Maire : Philippe Van Hyfte

Superficie : 668 HA

Noms des habitants : Nervillois

Nombre d'habitants : 676

Caractère : rural

Caractéristiques :

- Église Saint-Claude
- Château du Pré-David
- Le portail de Château
- Café de la Forêt

